

SEANCE DU 27 novembre 2019 à 18H30

Etaient présents : MM. Laurent ALBERICI, Martine ALRAN REY, Michèle BIZOUARD, Bernard CABROL, Isabelle CAYRAC, Marylin COLIN, Sonia DELECOULS, Nicolas GALLIET, Viviane GAYRAL, Philippe GRANIER, Sarah LAURENS, Jean-Paul RAYSSAC, Magali TERRAL.

Excusés : Didier ALBERT, Patrick CALVET, Sophie CALVET, Jean-Marc NESEN, Olivier SOULIE, Florence RAULHAC.

*Patrick CALVET donne pouvoir à Philippe GRANIER
Jean-Marc NESEN donne pouvoir à Viviane GAYRAL
Olivier SOULIE donne pouvoir à Sonia DELECOULS*

Magali TERRAL a été nommée secrétaire de séance

Approbation de la séance précédente : le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2019 a été approuvé par les membres du conseil.

DECISIONS DU MAIRE :

- Avenants aux marchés de la salle polyvalente :

Sevestre Etanchéité :

Avenant pour un total de **450 H.T.**, comprenant les plus-values : élargissement ouverture,

Montant initial HT du marché public : 11 605.46 €

Nouveau montant HT du marché : 12 055.46 €

SARL Tarroux et fils :

Avenant pour un total de **1 960 H.T.**, comprenant les plus-values pour la peinture des deux façades sud-ouest et nord-ouest de la salle polyvalente : élargissement ouverture,

Montant initial HT du marché public : 14 012.04 €

Nouveau montant HT du marché : 16 814.45 €

- Contrat de maintenance PROENERGIE : Madame le maire informe le conseil qu'elle a signé le 10/10/2019 un contrat d'entretien des installations de ventilation et chauffage du groupe scolaire pour une période d'un an, renouvelable deux fois.
Le montant annuel de ce contrat s'élève à 1 542.44 €.
- Madame le maire a signé un devis de l'entreprise Tarroux pour la peinture de la façade de la crèche et le retour s'élevant à 1 008 € H.T.
- Madame le maire a signé un devis de l'entreprise CHALLENGER pour l'achat de 200 chaises pour un montant de 3 950 € HT.
- Madame le maire a signé deux devis de l'entreprise Equasys pour l'achat de 3 ordinateurs pour un montant de 2 000 € HT.

↳ **Avenant emprunt Banque Populaire Occitane**

La commune a sollicité en octobre 2019 une renégociation du prêt n° 07081865 contracté auprès de la Banque Populaire Occitane.

La BPO a formalisé leur accord de renégociation selon les conditions suivantes :

Taux actuel : 2.90 % Nouveau taux : 2 %
Durée et périodicité inchangées
Frais d'avenant : 400 €
Les IRA passeront à 8 %
Les autres conditions du contrat restent inchangées.

Cette proposition est valable à compter du 24 octobre 2019 jusqu'au 24 décembre 2019.

Martine Alran-Rey s'abstient du vote.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition et charge madame le Maire de signer l'avenant avec la Banque Populaire Occitane.

↳ **Renouvellement du Marché cantine**

A. Le marché.

Le marché public de fourniture de repas pour la cantine a été relancé avec date limite de remise des enveloppes pour le 12 novembre 2019 à midi.

Le marché était pour un total repas en période scolaire de 11 000 repas maternelle, 12 000 repas primaire et 200 repas adultes ; hors période scolaire, 2 000 repas primaire et 380 repas adultes.

Le règlement de consultation prévoyait une notation sur 45 points du critère prix des prestations et sur 55 points la valeur technique de l'offre :

- Prix (45 %)

Le prix des prestations sera jugé au vu du bordereau des prix unitaires complété par le candidat.

- Prix unitaire des repas pour élèves de maternelle : $N = 20 \times (P_{\min} / P)$
- Prix unitaire des repas pour élèves de primaire : $N = 20 \times (P_{\min} / P)$
- Prix unitaire des repas pour adultes : $N = 5 \times (P_{\min} / P)$

- Valeur technique (55 %)

- Moyens humains et logistiques affectés aux prestations sur 10 points
- Hygiène et sécurité alimentaire sur 5 points
- Qualité des menus sur 35 points.
- Développement durable sur 5 points.

Il était également demandé aux candidats de livrer pour le 12 novembre des échantillons d'un repas type.

Trois candidats ont postulé :

1. API RESTAURATION
2. CRM
3. SAS SR COLLECTIVITES

Le 12 novembre à 14h30, les élus – Sarah Laurens, Philippe Granier et Jean-Paul Rayssac, ainsi que les agents Véronique Henri et Christine Blacquières ont testé à la cantine les échantillons fournis. Le tableau d'analyses attribue à SAS SR Collectivités la note de 8.875, API Restauration la note de 8.375 et CRM la note de 9.125.

L'analyse des offres techniques attribue à SAS SR Collectivités la note de 43.375, API Restauration la note de 41.875 et CRM la note de 46.125.

Enfin, l'analyse des offres de prix attribue à SAS SR Collectivités la note de 38.57, API Restauration la note de 44.92 et CRM la note de 44.64.

Le tableau final d'analyse des offres ressort ainsi :

Candidat	Notes Prix	Notes Technique	Note / 100	Classement
API RESTAURATION	44,92	41,88	86,79	2
CRM	44,64	46,13	90,77	1
SAS SR Collectivités	38,57	46,13	84,69	3

B. Les variantes du marché

Lors de la consultation, il a été demandé aux prestataires de chiffrer deux variantes :

- Variante 1 : Un repas bio par semaine
- Variante 2 : Tous les repas sont bio

Api Restauration a indiqué qu'il n'était pas en mesure de fournir la variante 2.

Ci-dessous un tableau récapitulatif du prix/repas pour les 3 propositions :

	Base	1 repas bio/semaine	BIO
MATERNELLE			
Candidat	Montant HT	Montant HT	Montant HT
API RESTAURATION	2,45 €	2,65 €	
CRM	2,44 €	2,56 €	3,24 €
SAS SR Collectivités	2,72 €	2,97 €	5,85 €
PRIMAIRE			
Candidat	Montant HT	Montant HT	Montant HT
API RESTAURATION	2,50 €	2,70 €	
CRM	2,50 €	2,63 €	3,30 €
SAS SR Collectivités	2,93 €	3,18 €	6,35 €
ADULTE			
Candidat	Montant HT	Montant HT	Montant HT
API RESTAURATION	2,60 €	2,90 €	
CRM	2,80 €	2,93 €	3,60 €
SAS SR Collectivités	3,65 €	3,90 €	7,32 €

Patrick Calvet s'abstient du vote.

Le conseil délibère sur la proposition de base et sur les variantes :

- 3 votes pour la proposition de base
- 12 votes pour la variante 1 (un repas bio par semaine)

1. Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le nouveau marché cantine pour une période de 12 mois à compter du 2 janvier 2020, renouvelable par période de 12 mois, sans que la durée totale du marché, reconductions comprises, ne dépasse 24 mois à l'entreprise CRM Rodez
2. Le conseil accepte la proposition de la variante 1

↳ **Convention avec le Village des Enfants**

Madame le maire propose au conseil municipal de reconduire la convention entre la collectivité et le Village des enfants, qui définit les conditions dans lesquelles la Commune de CAMBON apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'Association entend poursuivre à son initiative, conformément à ses statuts.

Afin de soutenir l'association « Le Village des Enfants » et à la condition qu'elle respecte toutes les clauses de la présente convention, la Commune s'engage à verser à l'Association une subvention générale de fonctionnement en complément des financements apportés par la CAF dans le cadre de la PSU et par la participation des familles.

Cette subvention est portée de 107 000 € à 120 000 € par an.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et charge madame le maire de signer la nouvelle convention.

↳ **Avance subvention Village des Enfants**

Le vote du budget n'intervenant que fin mars ou mi-avril, il est indispensable de prévoir de verser des avances sur les subventions qui seront votées dans le cadre du budget primitif 2020.

En effet, il convient de prendre ces dispositions pour permettre à certains partenaires associations de poursuivre leurs activités, d'honorer leurs échéances début 2020.

La convention avec l'association « Village des Enfants » prévoit une subvention de fonctionnement de 120 000€ versée en plusieurs acomptes. Il est apparu qu'un versement mensuel de 10 000 € était le plus adapté.

En conséquence, il est nécessaire de prévoir une avance de 40 000 € (4 mois à 10 000€). Subvention de fonctionnement (chapitre 6) à verser avant le vote du budget 2019 sur le chapitre 65, article 6574.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser le versement des avances sur subventions telles qu'elles figurent ci-dessus, le montant de la subvention attribuée étant repris dans l'annexe budgétaire relatif aux concours versés aux associations,
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits à inscrire au Budget primitif 2020 sur le chapitre 65, article 6574,
- et d'autoriser le Maire (ou l' élu délégué) à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

↳ **Avance subvention Crèche « Pirouette et galipette »**

Le vote du budget n'intervenant que fin mars ou mi-avril, il est indispensable de prévoir de verser des avances sur les subventions qui seront votées dans le cadre du budget primitif 2019.

En effet, il convient de prendre ces dispositions pour permettre à certains partenaires *associations* de poursuivre leurs activités, d'honorer leurs échéances début 2019.

La convention avec l'association Familles rurales de Cambon qui gère la crèche « Pirouette Galipette » de Cambon prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 43 000 € ainsi que le versement en quatre acomptes.

Afin de permettre le versement des deux premiers acomptes, il est nécessaire de prévoir 21 500 € sur le budget 2020.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- ✓ d'autoriser le versement des avances sur subventions telles qu'elles figurent ci-dessus, le montant de la subvention attribuée étant repris dans l'annexe budgétaire relatif aux concours versés aux associations,
- ✓ d'imputer la dépense correspondante sur les crédits à inscrire au Budget primitif 2017 sur le chapitre 65, article 6554,
- ✓ et d'autoriser le Maire (ou l'élue délégué) à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

↪ **Décision modificative n°2 du budget communal**

Il est exposé au conseil municipal qu'il est nécessaire de compléter certains crédits figurant au budget.

Il convient d'ajuster les crédits nécessaires au paiement des dépenses liées à la mise aux normes et à la rénovation de la salle polyvalente (+ 5 000 €) et d'inscrire les recettes liées aux cessions (+ 6 500 €).

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal du 10 avril 2019 adoptant le BP 2019 du budget communal,

APRES AVOIR DELIBERE

ADOpte à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget primitif 2019 du budget communal telle que présentée ci-dessous :

Nature	Fonction	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
2313	020	252017423	23	BATI	COMMUNAUX	CONSTRUCTIONS	5 000,00 €	
2051	20		20	ADMI	MAIRIE	CONCESSIONS ET DROITS SIM	500,00 €	
020	020		020	ADMI	MAIRIE	DEPENSES IMPREVUES	1 000,00 €	
024	020		024	ADMI	MAIRIE	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION		6 500,00 €
INVESTISSEMENT							6 500,00 €	6 500,00 €

↪ **Demande de subvention projet pédagogique**

Marie Couderc et Caroline Andreau, professeures des écoles CE2-CM1-CM2 ont conçu un projet pédagogique d'apprentissages pluridisciplinaires intitulé : « Passeport pour la préhistoire ».

Ce projet, qui s'étale sur deux jours, prévoit d'emmener tous les enfants des deux classes en Ariège, pour visiter la grotte de Bedeilhac et le Parc pyrénéen de l'art préhistorique.

L'hébergement est prévu au Village de vacances de Marc.

Le montant total du séjour est estimé à 3 198.25 €, soit 68.05 € par élève.
Mesdames Couderc et Andreau sollicitent la prise en charge du transport, estimée à 1200 €.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition et charge madame le maire de faire le virement sur le compte de la coopérative scolaire.

↳ **Convention Ecole et Cinéma**

Madame le Maire Propose au conseil municipal de renouveler la convention avec l'association « MEDIA TARN » représenté par son président M. Patrick LAMOUREUX.

Dans le cadre de la politique commune d'éducation artistique et culturelle au cinéma conduite au profit du jeune public, politique initiée par les Ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale, le Département du Tarn, la Direction régionale de l'action culturelle Occitanie et la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale ont chargé, par convention triennale, la structure culturelle Média-Tarn de la coordination générale de l'action « Plan Ciné-Tarn » déclinée en différentes opérations départementales dont celle dite « École et Cinéma ».

La présente convention définit l'engagement de la commune à participer aux coûts de gestion et d'organisation de l'opération « École et Cinéma » engagés par Média-Tarn, opération mise en œuvre au profit des élèves de l'école de la Commune.

Une convention de contribution financière municipale est proposée par MEDIA TARN à la Commune qui, cette dernière, prendrait en charge le coût de cette prestation s'élevant à 1.50 € par élève/an. Ce concept propose 4 projections par an pour les 147 enfants inscrits à ce programme éducatif. Cette contribution financière serait annuelle. La convention proposée a une durée de 1 an et établie pour l'année scolaire 2019/2020.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et d'inscrire le coût de cette participation au BP 2020.

↳ **Convention avec la Croix Rouge**

Dans le cadre du « Plan Communal de Sauvegarde », la Croix Rouge du Tarn propose à la commune de signer une convention, dans laquelle la Croix Rouge s'engage à mettre à la disposition de la commune les matériels et véhicules de son centre de Secours départemental, moyennant une contribution de 500 € par an.

La Croix Rouge propose de mettre en œuvre tout ou partie des actions suivantes :

- ✓ Participer à la cellule de crise de l'opérateur,
- ✓ Mettre en place une cellule d'accueil d'impliqués et de participer aux missions de soutien psychologique
- ✓ Installer des centres d'hébergement d'urgence
- ✓ Prendre en charge l'accueil des familles des personnes décédées dans un lieu de recueillement et d'hommage collectif
- ✓ Opérations « coup de main – coup de cœur » (nettoyage de maisons)
- ✓ Encadrement des bénévoles spontanés
- ✓ Actions spécifiques : canicule, grand froid, aide à l'évacuation des maisons.

Seuls les matériels stockés et renouvelés sont concernés par cette contribution, les volontaires de la Croix Rouge ne percevant aucune rémunération.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et charge madame le maire de signer la convention avec la Croix Rouge.

Sarah LAURENS, Maire

ALBERICI Laurent

ALBERT Didier

ALRAN REY Martine

BIZOUARD Michèle

CABROL Bernard

CALVET Patrick

CALVET Sophie

CAYRAC Isabelle

COLIN Marilyn

DELECOULS Sonia

GALLIET Nicolas

GAYRAL Viviane

GRANIER Philippe

NESEN Jean Marc

RAULHAC Florence

RAYSSAC Jean Paul

SOULIE Olivier

TERRAL Magali